



Secrétariat de Monseigneur le Duc d'Anjou

Déclaration sur la sépulture du Roi Charles X

J'ai souhaité solenniser le 180^e anniversaire de la mort du Roi Charles X, mort à Gorizia, le 6 novembre 1836, en venant me recueillir sur son tombeau.

Le dernier roi légitime de France est mort en exil et il repose dans le Couvent des Franciscains de la Castagnavizza en Slovénie dans lequel une crypte a été aménagée pour recevoir la dépouille des Bourbons accueillis dans ce qui était alors un territoire de l'Empire Austro-Hongrois.

A plusieurs reprises a été soulevée la question d'un éventuel transfert de la royale dépouille en France pour être placée dans la nécropole de Saint-Denis où reposent presque tous les rois. Mon Père, lui-même, le Prince Alphonse duc d'Anjou et de Cadix, en venant à Gorizia-Nova Gorica en 1986, avait pu l'évoquer et il s'était rapproché des différentes autorités religieuses et politiques. Le contexte était alors très différent puisque le *rideau de fer* d'alors faisait qu'à l'exil s'ajoutaient des difficultés de déplacement dans ce qui était la Yougoslavie. Avec 1989 un double changement est intervenu. Tout d'abord par le décès de mon père, je me trouvais nouveau Chef de la Maison de Bourbon étant âgé à peine de 15 ans. La question Charles X ne pouvait pas être dans les premières que j'avais à résoudre. Ensuite la chute du mur de Berlin puis l'indépendance de la Slovénie, précédant son entrée dans la Communauté européenne, étaient autant d'événements qui modifiaient la donne politique. Il n'était dès lors plus question de transfert des dépouilles des Bourbons puisqu'elles étaient accessibles par tous ceux qui voulaient venir s'y recueillir.

Il y a quelques temps des initiatives privées, associatives, animées sans doute par de louables sentiments, ont ré-ouvert le débat. Initiatives extérieures à la famille de Bourbon même si certains membres ont été approchés et ont parfois montré leur intérêt individuel. Sollicité, comme aîné et chef de la Maison de Bourbon, et donc premier à pouvoir m'engager, j'étais resté sur une prudente réserve. Il me semblait, en effet, que l'ensemble des questions que pouvait soulever un tel transfert n'était pas vraiment étudié. Il y avait notamment deux grands absents : le Couvent des Franciscains qui depuis cent quatre-vingt ans garde et protège les dépouilles des Bourbons et d'autre part les Villes de Nova Gorica et de Gorizia qui, depuis la même époque, sont fidèles à cette page où leur histoire et celle de la France ont été confondues. La moindre des choses est toujours de rencontrer toutes les parties. Mon voyage est l'occasion de telles rencontres.

Ainsi, bien évidemment, sans préjuger de l'avenir qui ne nous appartient pas et de circonstances extérieures, actuellement trois arguments vont à l'encontre d'un retour des cendres de Charles X en France :

- Un argument historique. Charles X est mort en exil en 1836 et le Gouvernement alors en place n'a pas cherché à faire revenir sa dépouille, préférant faire revenir celle de l'empereur Napoléon 1^{er}, en

décembre 1840... Ce transfert ne pourrait, en effet, avoir qu'un objectif de réconciliation. Un retour sans ce mobile n'a pas vraiment de sens. Le rapatriement du corps d'un souverain est un acte national, non celui de quelques nostalgiques. Ajoutons que le retour d'un souverain est, par nature, un acte public qui doit engager le pays au plus haut niveau. La dépouille doit être accompagnée par les armées, le gouvernement en place doit être présent, etc... Seul l'État peut en décider.

- Un argument factuel : la crypte des Bourbons telle qu'elle existe actuellement dans le Couvent de la Castagnavizza n'est pas une sépulture du hasard, même si à l'origine il n'y avait pas de plan clairement défini et si le roi a été déposé dans un caveau déjà existant mis à disposition par une famille princière locale. La volonté d'avoir un lieu de sépulture spécifique et surtout pérenne a été manifestée par le comte de Chambord, chef de la Maison de Bourbon. Il a souhaité organiser les sépultures de ses proches déjà décédés ainsi que de lui-même et de son épouse. Une crypte a été aménagée à sa demande expresse au début des années 1880 pour recevoir les cercueils. L'emplacement a été spécialement choisi sous le chœur de la chapelle. Cela traduit le souhait d'avoir un second lieu de sépulture officiel autre que Saint-Denis pour marquer l'exil. La restauration de la royauté en France n'étant pas à l'ordre du jour, le retour des cendres ne peut pas l'être non plus puisque la monarchie est toujours dans une sorte d'exil. La question n'est donc pas actuelle et admettre le retour serait admettre la fin de l'espoir en une Restauration. Mais elle demeure une question familiale qui est du ressort du Chef de Maison.
- Un argument d'opportunité. À une époque où l'Europe cherche un second souffle, il faut maintenir les symboles forts qui forgent son unité et son identité. Les nécropoles royales en font partie et, en ce sens, La Castagnavizza a toute sa place dans le « réseau » constitué de Westminster, l'Escorial, les Capucins à Wien, et bien évidemment Saint-Denis. À cela s'ajoute le rôle culturel d'une telle nécropole qui renforce les liens entre la France et la Slovénie.

Ainsi compte tenu de tous ces éléments, il ne paraît pas souhaitable d'envisager actuellement un quelconque transfert d'un ou plusieurs cercueils reposant dans le couvent des Franciscains de Novo-Gorica.

Que saint Louis et saint François veillent sur les Bourbons.

Fait à Nova-Gorica-Gorizia le 19 février 2017

Prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou